

Table des matières

Bulletin No 44/2011

Le mot de la présidente.....	2
Ascendance d'Abram Roulet, de la Sagne, bourgeois de Valangin.....	3
Branche de la famille Roulet, communière des Ponts de Martel, de La Sagne, de Rochefort et de Brot, bourgeoise de Valangin Descendance par les mâles	9
Famille Roulet, branche bourgeoise de Neuchâtel	11
Branche de Philippe Roulet, huissier.....	16
Les Roulet souche de la branche de la Bénéciarde.....	18
Branche de la famille Roulet partie en Bretagne et en Vendée.....	19
Famille Gorgerat, communière de Boudry, canton de Neuchâtel, branche de Frédéric Albert.....	23
La Salle des pasteurs à Neuchâtel, rue de la Collégiale 1-3.....	30
De l'Edit de Nantes au Refuge huguenot.....	32
Histoire du Fonds Sandoz, fonds de solidarité familiale.....	36
Sortie d'été à la Maison Blanche du Corbusier.....	39
A vos agendas.....	40

Le mot de la présidente

On a eu le plaisir d'accueillir enfants et petits-enfants qui sont rentrés dans leurs foyers et ces derniers ont repris le chemin de l'école.

Les manifestations des Fêtes du Millénaire de la Ville de Neuchâtel touchent à leur fin avec la Fête des Vendanges, et de notre côté nous avons bénéficié de la lecture et de la présentation du beau travail de notre membre Pierre-André Clerc.

Le présent bulletin est principalement consacré à une vieille famille neuchâteloise : les Roulet que notre président d'honneur a préparé avec soin. J'espère que vous trouverez du plaisir à sa lecture.

La saison pour nous n'est toutefois pas terminée, plusieurs rencontres nous attendent où je souhaite vous voir nombreux à participer.

Dans cette attente, recevez, chers amis, mes meilleurs messages.

Anne-Lise Fischer

Ascendance d'Abram Roulet, de la Sagne, bourgeois de Valangin

Par Pierre-Arnold Borel

Abraham Roulet, fils de Pierre; baptisté le 7 février 1669 aux Ponts-de-Martel; communier de Rochefort, de La Sagne et des Ponts; ancien d'Église. *En ce 2 mars 1722 par devant le Conseil de Bourgeoisie assemblé ce jour d'hui sous datte s'est présenté honorable Abram fils de feu Pierre Roulet de la Sagne, de Rochefort et des Ponts-de-Martel, Ancien d'église. Nous proposant qu'estant Bourgeois de Valangin par vertu de la lettre de Bourgeoisie qu'il a plut à Sa Majesté nostre souverain d'accorder aux Gens des Conditions des Montagnes, laquelle est en date du 16 juin 1713. Désirant se faire recevoir et incorporer pour estre l'un des membres du dit Corps tant pour luy que pour ses hoirs nez et à naistre en Loyal Mariage, sous offre de recevoir le Serment ordinaire et accoutumé. Nous inclinons à traiter favorablement le dit Sieur Abram Roulet pour estre dès à présent du dit Corps de Bourgeoisie et jouir des mêmes droits franchises, imunités, coutumes, profits et honneurs et estre soutenu et maintenu en toutes choses justes, raisonnables comme les aultres membres du dit Corps sans distinction sous la condition de prester le serment ordinaire....*

Abram Roulet épousa Sara Boiteux de Travers; leur enfants ont été baptisés aux Ponts-de-Martel; ils sont:

Pierre, baptisé le 1^{er} octobre 1699.

Marie, baptisée le 28 janvier 1703; parrain: David Roulet et marraine, la femme du parrain, Susanne. Marie épousera à La Sagne, le 15 décembre 1724, Abram Jaquet fils du conseiller de La **Sagne** Daniel Jaquet.

Judith, baptisée le 7 juin 1711 avec comme parrain Jean Vouga, de Cortailod, et comme marraine la femme du parrain Anne Marie née Roulet. Judith épousera, le 18 novembre 1729 Josué **Pétremand** fils de feu David, du Locle.

Abraham, baptisé le 19 août 1714 ayant comme parrain Guillaume Roulet et comme marraine sa femme Susanne née Ducomun.

Le dit Abraham Roulet fils de feu Pierre le fils de feu Otherin qui était fils de Pierre; franc habergeant de La Sagne; sous la seigneurie de Valangin, communier de Rochefort, de Plamboz et paroissien des Ponts-de-Martel, demeurant à Prasec; sensier de S.A.S. Marie d'Orléans duchesse de Nemours et princesse de Valangin et de Neuchâtel. Abraham, le 13 novembre 1697, reconnaît posséder aux Abbattes: champs, prés, une demi maison, l'autre étant à David et à Abraham fils de feu le sieur justicier Abraham Roulet. Il possède clos et sagnes, sagnes rouges; aux Grands Champs: prés et sagnes; à La Plature: une maison et un mas de terre, prés jouxtant ceux d'Elizabeth fille de feu le justicier Abraham Roulet; reconnaît son privilège d'aller abreuver son bétail à la fontaine des Abbattes, ainsy qu'est contenu en un partage fait entre feu le

sieur justicier Abraham Roulet oncle du reconnaissant et Marie Jeanrichard dit Bressel sa mère veuve de Pierre Roulet. Acte du 28 février 1680, D. Bourquin notaire.

Et dans les Reconnaissances de Rochefort, No. 13, pages 81- 92: possède aux Sagnes de Plamboz un mas de terre en sagne; prés, champs, sagnes rouges jouxtant d'Uberre David fils de feu le justicier Abraham Roulet et Abraham son frère. Au Cernil de la Fontaine sur la Montagne de Plamboz: prés et pasturages.

Devise des armes



Quoy que brisé, je suis ferme et
afsairé En Roulant je garde ma
pureté
En moy la Rouille ne S'aurait
S'attacher Afin qu'un jour J'arrive au
Ciel Azuré

En suite du Blazon au champ de Gueule, un chevron brisé d'Argent, un Rouleau d'or et une Etoile d'or, Elles sont tirées d'une juste méthode sur celles que feu le Sr Ancien Guillaume Roulet avait tirée par le Sr Jaques Huguenin Justicier du Locle. Elles sont marque d'honneur et de Dignité, il n'est permis qu'aux gens de franche condition d'en avoir, les maimmortables en sont exclus. Levées les présentes par Abram Guinand l'année 1735.

Les présentes armes appartiennent à honneste Abraham fils de feu Abraham Roulet de La Sagne, de Rochefort et des Ponts-de-Martel et Bourgeois de l'honorable Bourgeoisie et du corps de Valangin, sont Père était ancien du Venerable consistoire des Ponts.

Pierre Roulet fils d'Othenin qui est fils de Pierre, comunier de La Sagne, de Rochefort, de Plamboz, de Brot; franc habergeant de la seigneurie de Valangin et paroissien des Ponts de Martel; réside rièr la mairie de Rochefort; paysan à Prasec. Sa femme est Marie Jeanrichard dit Bressel de La Sagne; elle sera citée étant veuve le 28 février 1680. Leurs enfants sont baptisés aux Ponts-de-Martel:

Anne Marie baptisée le jour de Noël 1664; elle épouse (probablement) le ter juillet 1690~, Jaques Menthes dit_Renaud fils d'Abraham, comunier de Boudry; Jaques étant vigneron et habitant à Boudry.

Abraham, baptisé le 7 février 1669, ligne directe.

Il possède une demi maison, l'autre moitié estant par héritaidge advenue à Abraham et à David ses cousins germains fils d'Abraham Roulet le justicier; ses terres arribles sont aux

Abbattes; il a aussi des pastures, prels, bois bannaux; il gouverne un grand troupeau de vaches, brebis et chèvres.

Judith baptisée le 7 juillet 1672.

Pierre, baptisée le 5 septembre 1680.

Othenin Roulet fils de Pierre, communier de La Sagne, de Rochefort et de Plamboz. *"...le 26 juin 1642 Othenin Roulet reçoit une lettre de réception et d'incorporation à la commune et mairie de Rochefort y ayant maison maix, terres et héritaidges rière les pastures et bocheages¹ de ladite communauté... et pour ces considérations apportées à sa requête et ouï et entendu la bienveillance du dit Roulet, nous le recevons et l'associons aux communiens de Rochefort pour luy même ses descendants nés en légitime mariage ceci en tous droits, privilèges, liberté comme l'un d'icelle.*

Réception pour 600 monnaye faible ayant cours en ce comté ayant comme charge luy et ses descendants devoient faire le tour du brévard..."

Othenin, en date du 19 may 1666, pour 175 livres faibles monnaye, accepte d'estre du nombre des paroissiens et du Corps de l'Eglise des Ponts de Martel pour pouvoir y ouyr Parole de l'Eternel nostre Dieu. Il sera tenu à refaction de la cure, de l'église et des clostures du cimetièrre comme les autres paroissiens...

Laboureur rière la baronnie de Rochefort au lieu dit Prasec où il possède un maix de terre avec maison sus assise. Othenin épouse Elisabeth Contesse, dont:

Abraham, sera justicier

Pierre, ligne directe

David, déjà asgé il est cité comme parrain en 1698.

Abraham Roulet, fils d'Othenin qui lui est fils de feu Pierre; communier de La Sagne. En vertu des lettres d'incorporation de son père, il est également communier de Rochefort et de Plamboz, paroissien des Ponts-de-Martel et franc habergeant de la Seigneurie de Valangin. Il possède un maix de terre aux Abbattes et à Plamboz. En 1682, il fonctionne comme justicier en l'Honorable Justice de la Mairie de Rochefort. En 1685, il est toujours juré et il décède assez jeune en 1688. Il avait épousé Elisabeth Jeannichard dit-Bressel, communière de La Sagne. Veuve, Elisabeth se remariera avec le fils de Pierret Vuille, Pierre, aussi de La Sagne. Enfants d'Elisabeth et d'Abraham connus et tous baptisés aux Ponts-de-Martel:

1 Bocheage = concession du seigneur à ses vassaux et aux bourgeois par laquelle il leur donne droit de couper du bois dans ses forêts pour leur usage personnel.

Jean, baptisé le 10 février 1667; Première Communion à Pâques de 1684.

David, né le 31 octobre 1669, meurt enfant.

Pierre, né le 17 décembre 1671; il a comme parrain le pasteur officiant Pierre De Belly.

David, né en 1673.

Abraham, baptisé le 4 août 1677; Première communion à Pâques de l'an 1695

Elisabeth, née le 6 août 1682.

Anne Marie, née le 5 avril 1685.

Jean Roulet fils du sieur juré Abraham Roulet lui-même fils de feu Othenin fils de feu Pierre, communiens de La Sagne, de Rochefort et Plamboz; franc-habergeant de la Seigneurie de Valangin et paroissien des Ponts-de-Martel en vertu des lettres d'incorporation d'Othenin son grand père.

Laboureur aux Abbattes, le 30 de novembre 1697 il reconnaît ses biens, soit une 1/2 maison devers vent, l'autre moitié à Abraham fils de feu Jaques Germand par heritaïdge et un petit maix de terre¹. Il épouse en 1688, Judith Robert, communière du Locle; leurs enfants sont baptisés aux Ponts-de-Martel:

Abraham, baptisé le 24 novembre 1689.

David, baptisé le 22 février 1691 son parrain étant David Roulet.

Elizabeth, baptisée le 25 septembre 1692, meurt enfant.

Fredrich baptisé à la Noël 1694, meurt enfant.

Judith, baptisée le 13 mars 1698; c'est son oncle David Roulet qui est parrain.

Elizabeth, baptisée le 23 janvier 1701.

Susanne, baptisée le 15 avril 1703.

David, baptisé le 13 décembre 1705.

Anne Marie, baptisée le 15 janvier 1708; parrain: Abram Robert le beau-frère de son père.

Fredrich, baptisé le 19 mai 1709, parrain Abram le fils de. Daniel Maire son cousin.

David Roulet, fils d'Abram le justicier qui est fils d'Othenin lui-même fils de Pierre; communier de La Sagne, de Rochefort et de Plamboz, paroissien des Ponts-de-Martel; franc-habergeant de la Seigneurie de Valangin; né en 1673.

Laboureur aisé rière la baronnie de Rochefort où, le 13 novembre 1697, il reconnaît posséder à Prasec un quart de maison, l'autre quart étant à Abraham son frère, l'autre moitié de maison appartenant par héritaïdge d'Othenin leur grand père à Abraham fils de feu Pierre, son cousin; ses terres s'étendent-à Es Grandchamps, au Cernil à la Grasse chèvre; ses sagnes rouges et son clos. Ces biens paternels à luy advenus par trois partages familiaux, le premier fait avec Pierre et Abraham ses frères en date du 30 de may 1690; le second le ter juin 1692 avec

¹ Reconnaissance de Rochefort, volume 13, folio 100 - 102

les mêmes; le troisième seulement avec son frère Abraham, est daté du 2 juin 1697; tous ces actes sont signés par D. Bourquin notaire. David épouse NN... dont les enfants sont baptisés aux Ponts-de-Martel.

Abraham, baptisé le 24 janvier 1697; parrain Abraham Roulet.

Susanne Marie, baptisée le 31 juillet 1698.

Jonas, baptisé le 13 février 1701; meurt en 1774.

Josué, baptisé le 16 mars 1704.

David, baptisé le 24 octobre 1706; parrain: Pierre Germand et marraine, la femme du parrain Elizabeth Roulet.

David sera père de 4 fils: Jonas, Abram, Josué, et David,

Jonas fils de David et petit-fils de David épouse Esabeau Maire la fille de Jonas communier de La Sagne. Ils ont:

Jonas.

David, qui sera justicier.

Louis né en 1749; époux de Jeanne Esther Vuille, fille de Joseph, de La Sagne.

Charles.

Jérémie né en 1767; époux de Jeanne Marie Jacot-Descombes, du Locle, fille d'Abram.

Abram Roulet, fils d'Abram justicier, fils d'Othenin, fils de Pierre, communier de La Sagne, de Rochefort et de Plamboz, paroissien des Ponts-de-Martel, fram habergeant ds Montagnes de Valangin. Il reconnaît posséder à Prasec un héritaidge sous forme de terres ainsi qu'un quart de maison, l'autre quart étant à David son frère, l'autre moitié à ses cousins et personniers.

Elisabeth Roulet, fille d'Abram le fils d'Othenin. Elle est née le 6 août 1682. Comme elle est encore mineure à la date du 13 novembre 1697, c'est son oncle et tuteur David, le fils de feu Othenin Roulet qui la représente devant le commissaire du Price de Neuchâtel après avoir presté serment, pour établis sa reconnaissance de biens. Il déclare qu'Elisabeth possède, par héritaidge à la Plature, une partie de maison avec citerne et cuve sur ycelle, prels, champs, cernils et pastures. Le 4 mai 1698, Elisabeth épouse Pierre German, fils d'Isaac, communier des Ponts-de-Martel. Le 24 octobre, les époux German-Roulet portent sur les fonds baptismaux David, fils de David Roulet, de Plamboz, demeurant aux Abattes, leur neveu et filleul.

Pierre Rollet alias Jaquet fils de Claude Jaquet, de La Saigne. La femme du dit Claude était la fille de Rollet Bayard. Franc habergeant des Montagnes du Comté de Valangin, laboureur en son maix de La Benissiarde rière La Saigne; meurt avant 1550; il avait épousé NN..., enfants connus:

Othenin, ligne directe.

Guillaume, le 15 de mars 1554 il passe une reconnaissance de biens en son nom propre et au nom de ses frères tous francs habergeants de Haut et Puissant Seigneur René comte de Challant souverain seigneur de Valangin et baron de Boffremont. Leur maix de terre sis à La Benessiarde avec maison sus assise jouxte le maix de Claude Rollet. Leurs terres sont taxées en justice pour les dettes (dettes) de feu Claude leur grand-père. (reconnaissance de Blaise Junod folio 339). Il partage l'allée qui va à ses terres avec ses personniers pour y aller faire ses recueillettes (récoltes).

Claude, laboureur aux Beniciardes où il possède prels, champs, cernil, hostau, bois, fontaine, curtil à l'Ordon.

En 1643, le 30 octobre, Jean et Abraham Roulet fils de feu Jean et petits-fils de George, francs habergeants des Montagnes du Comté de Valangin, tous deux aussi communiens de La Sagne héritent du maix de famille de l'Ordon au quartier de La Beniciarde. Le 14 mars 1661 seul Abraham fils de feu Jean Fils de feu George fils de feu Claude reconnaît ce bien à lui advenu par légitime succession. C'est George, fils de notre Claude, qui sera héritier du maix de l'Ordon.

Estévenette Rollet-Bayard, fille de Rollet-Bayard. Reconnaît ses terres et maison sur le territoire de La Sagne où, le 8 avril 1523, a lieu la reconnaissance de ses biens à elle advenus de son père Rollet Bayard par devant le commissaire de la seigneurie de Valangin.

Estévenette, est dite feue avant 1529. C'est sous le régime matrilocal qu'elle avait épousé le fils d'Humbert Jaquet, de La Sagne:

Claude Jaquet dit Gendre. Il vient vivre avec sa femme en la maison de son beau-père Rollet-Bayard, s'engageant à cultiver ses champs et à gouverner ses troupeaux. Enfants: 3 fils connus et probablement des filles:

Claude Rollet-Bayard qui épousera, par traité de mariage du 19 juin 1532, Anne Jeannichard fille de Jehan, communiens de La Sagne.

Pierre Rollet, alias-Jaquet, ligne directe.

Jehan Rollet-Bayard,, cité en 1529 et en 1532.

Rollet Bayard fils de N..., mais petit-fils de Rollet communiens de La Sagne, franc-habergeant du seigneur de Valangin. Laboureur aisé. Le nom de sa femme ne nous est pas connu, mais ils sont parents de :

Pierre Rollet Bayard.

Estévenette, épouse de Claude Jaquet.

Rollet Bayard fils de N... il est cité dans un acte daté, de la saint Michel de 1411. Il a épousé N... Jeannet, elle est d'une famille de Noiraigue en la baronnie de Travers.

N... Jeannet et Rollet sont les grands-parents de Rollet-Bayard.

Famille Roulet; rameau de Guillaume Roulet fils de Pierre Roulet alias-Jaquet.

Guillaume Roulet, de La Béniciarde (Bénéciarde), en 1554, reconnaît sa condition de franc-habergeant de la seigneurie de Valangin; il est communier de La Sagne.

Jehan Roulet, franc habergeant; de La Sagne, est fils de Guillaume, lui-même fils de Pierre, alias Jaquet. Laboureur, demeurant Es Béniciardes

"David Convers, notaire, exécute un partage en date du 5 décembre 1634 entre le dit Jehan et sa femme, Jaques et Guillaume leurs fils et leurs sœurs, leurs filles. Le 13 mars 1643 Jehan avec ses fils passe un accord. Le 3 octobre 1643 il s'était appensionné avec ses fils".

Jaques Roulet, fils de Jehan qui est fils de Guillaume, de La Beniciarde; est laboureur au dit lieu. Il épouse NN dont:

Claude, qui vendra une terre à son oncle Guillaume en date du 23 mars 1630 (*Abram Perret notaire à La Sagne*).

Guillaume lui achètera un champ, tractation en date du 31 novembre 1640.

<p align="center">Branche de la famille Roulet, communière des Ponts de Martel, de La Sagne, de Rochefort et de Brot, bourgeoise de Valangin Descendance par les mâles</p>
--

par P.-A. Borel

1. **Rollet Bayard** , laboureur à La Sagne vers 1450, père d'un seul enfant, une fille.
2. Cette fille dont le prénom n'est pas connu épouse **Claude Jaquet**. Ce fut un mariage matrilocal car Claude devient gendre en la maison de Rollet.
3. **Pierre Rollet alias Jaquet** franc habergeant de La Sagne, laboureur, décédé avant 1554 est père de trois fils, Pierret, Guillaume, Othenin.
4. **Othenin Rollet** franc habergeant de La Sagne, laboureur aux Abattes, surveillant et garde champêtre à Plamboz, épouse *Elizabeth Comtesse*, parents de trois fils: David, Pierre et Abraham cités en 1600.
5. **Pierre Roulet** laboureur aux Abattes, décédé avant 1680, époux de *Marie Jeanne Jeanrichard dit Bressel*, de La Sagne, citée en 1697, parents de David, Abraham et Pierre.

6. **Abraham Roulet** né en 1669, homme consier du seigneur de Valangin, laboureur à Prasec. Sa reconnaissance de biens aux Abattes en 1697. Ancien d'église au temple des Ponts de Martel, épouse *Sara Boyteux*, fille de Pierre, communier de Travers.
7. **Abram Roulet** fils d'Abraham, 1714-772, paysan aux Abattes, ancien d'église au temple des Ponts-de-Martel, épouse en 1734 *Marie Judith Pellaton*, fille de Samuel, conseiller en la seigneurie de Travers, dentellière aux fuseaux décédée en 1764, parents de quatre fils:
8. **Abram Roulet**, né en 1738.
 Pierre, né en 1748, maître indienneur établi à Nantes en Bretagne où en 1789 il épousa *Thérèse Gillet*, d'origine bretonne.
 Jérémie Roulet, 1752-1818, gouverneur de la communauté de Planboz, épouse en 1782 *Marie-Charlotte Permenod*, fille de feu Jonas François, communier de La Sagne, capitaine et maître bourgeois de Valangin.
 Philippe Roulet, né en 1758, laboureur, résidant dans la communauté de Plamboz, épouse en 1786 *Judith Marie Jeanmairret*, fille de Fredrich, des Ponts de Martel.

4. **Othenin Rollet**, fils de Pierre, laboureur aux Abattes, surveillant et garde champestre à Plamboz, époux *d'Elizabeth Comtesse*, de La Sagne, parents de Pierre, Abraham et David.
5. **Abraham Roulet**, laboureur aux Abattes, justicier à Plamboz en l'an 1682. Le nom de son épouse n'est pas connu, mais elle lui donna 7 enfants:
 Jehan, né en 1667, épouse en 1688 Judith Robert, du Locle.
 David, né en 1669, meurt enfant.
 Pierre, né en 1671.
David, né en 1673, ligne directe.
 Abraham, né en 1677.
 Elizabeth, née en 1682.
 Anne Marie, née en 1685, baptisée au temple le 5 avril 1685.
6. **David Roulet** né en 1673, le nom de son épouse n'est pas connu, ils sont parents de quatre fils:
 Josué, David, Abram,
 Jonas, ligne directe
7. **Jonas Roulet**, fils de David, épouse *Esabeau Maire*, fille de Jonas, La Sagne, dentellière aux fuseaux, parents de:
 Jonas.

David, justicier à Plamboz.

Louis, né en 1749, époux de Jeanne Esther Vuille, fille de Joseph, de La Sagne.

Charles

Jérémie, ligne directe

8. **Jérémie Roulet** né en 1767, épouse en 1790 Jeanne Marie Jacot-Descombes, fille d'Abraham.

4. **Othenin Rollet**, franc habergeant de La Sagne, laboureur aux Abattes, garde champêtre, époux *d'Élisabeth Comtesse*, de La Sagne, parent de Pierre, Abraham et David.

5. **David Roulet**, laboureur aux Abattes, cité comme parrain en 1698, père de David.

6. **David Roulet**, ancien d'église au temple des Ponts de Martel, père de 2 fils:
Pierre Roulet, né en 1751, justicier à Plamboz
Abram Roulet, paysan.

Note : Dans les actes de naissance, très souvent les filles ne sont pas citées, car elles ne transmettent pas leur patronyme à leur descendance. Tel est le cas pour les Roulet.

Famille Roulet, branche bourgeoise de Neuchâtel

par Pierre-Arnold Borel

Souche

Rollet Bayard premier du nom, paysan à La Sagne en la seigneurie de Valangin; franc-habergeant sous le règne de Guillaume d'Arberg l'époux de Jehanne de Bauffremont. Cité le jour de grâce de la Saint Michel de l'an 1411, Rollet est l'époux de N... **Jeannet** communière de Noiraigue en la baronnie de Travers. Le prénom de leur fils n'est pas connu mais leur petit-fils

Rollet Bayard est franc-habergeant de La Sagne et est le père de Pierre et d'Estevenette, puis il meurt avant 1529.

Branche de Noiraigue en la baronnie de Travers

Estevenette Rolet épouse Claude Jaques, de La Sagne, leur fils

Jehan Rolet s'établit à Noiraigue, et, de son fils Damyen descend la branche de Noiraigue; et de son second fils

Pierre descend la branche de Neuchâtel.

Branche de Neuchâtel

Pierre Roulet né à Noiraigue et communier du dit lieu. Pour se faire agréer de la bourgeoisie de Neuchâtel il doit fournir la preuve qu'il a été affranchi par le seigneur de Travers de sa condition de mainmortable qui fust la sienne auparavant. C'est le 4 may 1585 qu'il est bourgeois de Neuchâtel. Selon un acte daté du 8 avril 1619 du notaire Mouron il est vivant étant masson, *honorable* Pierre Roulet, mais il est dit feu en 1628.

Abraham Roulet fils de Pierre, bourgeois de Neuchâtel. Il est tanneur. Il meurt avant 1654. Dès l'an 1639 il est membre du "Conseil des Quarantes Hommes". Il épouse **Catherine Wavre** fille de Jaques, descendant d'une famille bourgeoise citée dans un recensement ordonné par le comte de Neufchâtel en 1345. Leur fils ligne directe:

Abram II ou Abraham H **Roulet** 1630-1700, bourgeois de Neuchâtel, membre de la corporation des favres, massons et chappuis, reçoit, pour avoir oeuvré à la construction de la fontaine de l'Orme, un diplôme daté du 23 novembre 1650, délivré par le maistre d'oeuvre (revue Musée neuchâtelois 1919, page 66).

Lui-même, pour l'an 1683, offre à sa Corporation des Favres, Massons et Chappuis de Neufchâtel, à titre de maistre, un gobelet de table doré en dedans et en dehors pesant 3 onces 314.

Il reconnaist publiquement les biens suivants... près du chasteau la moitié d'une maison jouxtant la rue de Bellevaux pour la cens de cinq sols annuellement... au Fournet un courtil; Vers Serrières dessous la ruelle Maillefer un tier de vigne, ceci en date du 9 may 1667 (reconnaisances de Neuchâtel).

En 1650 il est Bauherr = maisonneur de la ville. En 1689 receveur de l'Épargne. Membre du Grand Conseil de 1674 à sa mort en 1700. Il avait obtenu du prince, en 1669, une lettre d'affranchissement d'un cens

*foncier grevant sa vigne d'Auvernier. Sa femme **Anne Marie Bertin dict Gaux** 1639-1730, lui donne 5 enfants connus, baptisés à Neuchâtel:*

Marie née le 12 septembre 1658.

David né le 17 mars 1661, meurt enfant.

Abraham né le 18 novembre 1663 **ligne directe** .

David né le 2 mai 1669.

Abraham III Roulet fils d'Abram II; bourgeois de Neuchâtel; baptisé le 18 novembre 1663 à Neuchâtel où il mourra à l'âge de huitante et un an en 1744, le 3 mars. Il fut maistre des clefs de la ville puis conseiller et également receveur de l'Epargne. Le 3 octobre 1705 il épouse **Magdelaine Rosselet** fille d'Abram. Elle meurt en 1721 à Neuchâtel lui ayant donné six enfants:

Daniel,, ligne directe baptisé le 15 juillet 1706.

Marie Marguerite, baptisée le 5 janvier 1708; elle épouse François Louis Jacobel capitaine ; elle décède le 13 août 1787.

Marguerite, baptisée le 31 octobre 1711. Épouse, à Neuchâtel, Claude François Rosselet, le 26 juin 1730.

Anne Marie, baptisée le 20 juin 1714. Le 18 septembre 1732, à Neuchâtel elle épouse le fils du greffier de La Sagne, David Perret.

Abraham, baptisé le 19 août 1717.

Élisabeth Madelaine, baptisée le 23 mars 1719.

Le 3 octobre 1705 le pasteur Géliou a béni le mariage d'Abraham Roulet et de Madelaine la fille du sieur Daniel Rosselet.

Daniel Roulet, fils d'Abraham III bourgeois de Neuchâtel ville où il est baptisé le 15 Juillet 1706; il y sera maistre tanneur; membre du Conseil des Quarante(s), du Grand Conseil ainsi qu'Aide-Major de la ville. Il meurt en sa ville le 9 avril 1752. C'est aussi à Neuchâtel qu'il épouse, en 1732, **Salomé Favarger** fille de Louis, bourgeois de Neuchâtel, et de Jeanne Marie Peter. Salomé mourra en 1764. *Le 13 novembre 1732 le sieur ministre Chouppard a béni le mariage de Daniel, fils de monsieur Abraham Roulet du Grand Conseil avec Salomé fille de feu monsieur Louis Favarger du Grand Conseil (extrait du registre des mariages de la paroisse de Neuchastel). Daniel Roulet exploite une auberge et une tannerie. Il est associé aux parents de sa femme sous la raison sociale "Roulet et Favarger".* Les enfants de Salomé et de Daniel naissent à Neuchâtel et y sont baptisés:

Marie Madelaine, baptisée le 15 décembre 1732. Morte le 12 juin 1804. A épousé le 11 février 1755 Erhard Borel 1714-1785, maître-papetier à Serrières. Son hôtel particulier à Neuchâtel au Faubourg de l'Hôpital (monument classé) porte, sur son fronton, les armes Borel-Roulet; bâtiment de 1771. La famille Borel est communière de Couvet et bourgeoise de la ville de Neuchâtel.

Abraham, 1734-1790 marchand tanneur. Grand Conseiller de ville à Neuchâtel, membre du Conseil des Quarantes; capitaine de la Compagnie des Volontaires, le 2 janvier 1769 étant Bourgeois, il est élu membre du Grand Conseil de la Principauté. Le 15 janvier 1782 il signe envers ses frères Daniel et François-Louis, étant tous trois associés à la maison de commerce "Erhard Borel et Roulet frères".

Anne Marie, née le 24 septembre 1735; elle meurt le 23 octobre de la même année.

François-Louis, 1736-1812; avec Abraham son frère, ils donnent en amodiation leurs moulins sur La Doux à Saint-Sulpice. Avec Daniel son jeune frère, ils possèdent le domaine des Bercles soit bâtiment, vignes, verger et jardins. Il possède aussi d'autres vignes sises à Saint Nicolas. Il se dessaisit d'une maison à la rue du Coq-d'Inde qu'il possède en copropriété avec Erhard Borel son beau-frère pour 2300 livres faible monnaie. En 1795 François-Louis, négociant, reçoit mandat de l'empereur François II d'Autriche d'approvisionner ses armées en cuir. Il épouse Marguerite Catherine Prince, de St-Blaise, dont il a cinq enfants avant qu'elle ne meure en 1784:

Françoise-Salomé 1763-1763.

Marianne-Louise 1765-1773.

François 1768-1845 de lui descend la **branche anoblée de Roulet**.

Marie-Anne-Henriette née en 1775.

Rose-Charlotte-Amélie née en 1776.

Jean-Baptiste né le 29 novembre 1738, mort bébé.

Daniel né le 22 juillet 1741, mort le 15 décembre 1812. Bourgeois de Neuchâtel. Installé en cette ville, aux Bercles; comme maître-tanneur, il achète en date du 15 janvier 1782 une vigne sise Dernier La Favarge. *Daniel, en notable fortuné, à l'image de tous les autres membres de sa famille, anciens et contemporains, accède au poste de Conseiller d'État. "..ce lundy, 29ème jour de juin 1778 Charles Ferdinand Bonvespre fils d'honorable François Louis Bonvêpre pasteur de l'Eglise des Bayard a béni dans l'Eglise de Serrières le mariage de demoiselle Marianne-Henriette Bonvêpre sa soeur, avec le Sieur Daniel Roulet, fils de feu*

Daniel, bourgeois de Neuchâtel et membre du Grand conseil.. " (Extrait du Registre des mariages de la paroisse de Serrières-Peseux.) Pour Marianne-Henriette 1756-1791, lire ce qui suit: "... le 12 février .1756 monsieur le diacre Sandoz a batizé Marianne fille du sieur François-Louis Bonvêpre et de dame Marianne Reynier. Parrain: honorable David Henry Durand ministre du Saint Evangile et marraine: demoiselle Henriette Bonvêpre soeur de l'enfant... " (extrait du Registre de la paroisse de Neuchâtel).

"... on as ensevely le 7 juillet 1791 madame Marianne-Henriette Roulet née Bonvêpre, épouse du sieur Daniel Roulet tanneur, bourgeois, asgée de 35 ans..." (extrait du Registre des décès de la paroisse de Neuchâtel.)

Marianne et Daniel ont eu 4 enfants:

Charles-Louis né en 1779, négociant. Établi à Marseille il y meurt en 1859. En 1809 il a épousé Françoise Saint-Martin 1790-1833, sans descendance.

Abram-Auguste né en 1780, négociant à Marseille, décédé en 1848. En 1814 il a épousé Jeanne-Louise Azeline Rivail; ils ont trois enfants. Elle meurt en 1833.

François-Louis né en 1782, décédé en 1854; aussi négociant à Marseille. Il y est Consul de Suisse. Avec sa femme Julie-Marguerite Blanchenay ils ont 5 fils et une fille.

Henriette 1788-1846 elle épouse Edouard Lèques.

Daniel Henry baptisé le 27 avril 1743.

Isaac baptisé le 27 juin 1744

Marianne baptisée le 18 juillet 1748; morte le 3 juin 1756.

*Fronton aux armoiries Borel-Roulet coiffant l'hôtel particulier d'Erhard Borel, construit en 1770 à Neuchâtel, actuellement Fbg de l'Hôpital 19
(photo Monique Béguin-Borel)*



Branche de Philippe Roulet, huissier

par Pierre-Arnold Borel

Abram Roulet fils d'Abraham l'Ancien d'Eglise; communier de La Sagne et des Ponts-de-Martel ainsi que de Brot et de Rochefort; bourgeois de Valangin. Abram est baptisé aux Ponts-de-Martel le 19 août 1714; c'est en ce même lieu qu'il meurt le 11 mai 1772 et sera enterré le 13. Il a été ancien d'église; il est cité conseiller de commune aux Ponts-de-Martel en 1738. C'est aussi là, que, le 30 janvier 1734, il épouse Marie Judith Pellaton, fille de Samuel, de Travers, conseiller de mairie. Marie Judith mourra le 6 mai et sera enterrée le 8 du même mois de l'année 1764, toujours aux Ponts. C'est aussi en ce village que naissent et sont baptisés leurs enfants, qui sont:

Marie Esther, baptisée le 1^{er} janvier 1735.

Marie, baptisée le 5 février 1736.

Abraham baptisé le 23 février 1738.

Frederich, baptisé le 28 mai 1741.

Philippe, baptisé le 10 avril 1745, meurt enfant.

Pierre, baptisé le 7 décembre 1748; bourgeois incorpore de Valangin; dessinateur de bois d'indiennes; émigre à Nantes où il épouse, le 9 février 1789, Thérèse Gillet, fille de feu Léonard.

Jérémie, baptisé le 25 juin 1752; enterré le 25 novembre 1818.

Philippe, baptisé le 19 février 1758; sera huissier de la cour de Justice des Ponts-de-Martel où il est domicilié. Le 20 avril 1789, le sieur de Pierre, maire de Rochefort, au nom du roi de Prusse, margrave de Brandebourg et prince de Neuchâtel, après avoir reçu le serment de Philippe Roulet, lui octroie la charge de petit sautier de la mairie de Rochefort. Décède d'hydropisie le 23 juin 1836, enterré le 26. Il avait épousé Judith Marie Jeanmairet fille de Frédéric, en date du 16 mai 1786, dont une fille Philippine, née le 15 avril 1790.

Philippe Roulet, fils d'Abram et de Marie Judith Pellaton fille de Samuel. Baptisé le 19 février 1758; communier de la Sagne, des Ponts-de-Martel et de Brot, bourgeois incorporé de Valangin; sautier en la mairie de Rochefort. Il épouse Judith Marie Jeanmairet, fille de Frédéric, communier des Ponts-de-Martel; baptisée le 10 août 1760.

Enfants baptisés aux Ponts-de-Martel:

Rosalie, née le 5 mars 1787, baptisée le 18 du même mois.

Félix, né le 24 décembre 1788, baptisé le 11 janvier 1789; notaire et arpenteur juré.

Meurt avant 1837 aux Ponts-de-Martel; c'est ici qu'il avait épousé, le 5 décembre 1817, Marianne Jacot, fille d'Abram Henri Jacot; sans descendance.

Philippine, née le 15 avril 1790, baptisée le 4 mai suivant.

Pierre, né le 15 octobre 1796 et baptisé le 29 du même mois

Accord signé Jérôme Emmanuel Boyve, daté du 20 avril 1789 et donné au Chateau de Neuchâtel à Philippe Roulet:

"... nous Samuel de Marval moderne Président de Conseil d'Etat en l'absence de noble et généreux Seigneur Louis Théophile de Bévillie, Chevalier de l'Ordre du Mérite, gouverneur et lieutenant général en cette Souveraineté de Neuchâtel et Valangin, pour et au nom de S.M. Frédéric Guillaume par la Grâce de Dieu roi de Prusse, margrave de Brandebourg, archi chambellan et prince électeur du Saint Emoire romain, Nostre souverain prince et seigneur, savoir faisons que le louable rapport qui nous a été fait de la personne de Philippe fils de feu Abram Roulet de la Sagne et des Ponts-de-Martel, ses cens, suffisante loyauté, preudhomie, expérience et bonne diligence, à icelui pour ces causes et autres bonnes considérations à ce que mouvant; nous avons au nom de Sa Majesté et par l'avis des gens du Conseil d'Etat donné et octroyé

donnons et octroyons par ces présentes la charge de petit sautier de la mairie de Rochefort vacante par la mort d'Abram Jeanneret qui en étoit pourvu..."

Copie du Certificat pour le Sieur Philippe Roulet des Ponts:

Nous soussignés, Directeurs des fabriques royales d'horlogerie de Berlin et de Friedrichsthal, certifions par la présente que c'est de notre consentement que le Sieur Philippe Roulet des Ponts, horloger engagé dans notre manufacture de Friedrichstahl, va en Suisse pour arranger ses affaires et s'y marier, nous lui accordons pour ce voyage jusqu'à la fin du mois d'avril prochain Nous certifions de plus être très contents soit de sa conduite, de ses talents et de ses moeurs, en foi de quoi nous avons signé le présent et l'avons scellé de notre sceau ordinaire.

Berlin, 9 novembre 1782

Louis Truitte & Fils

(litt. G No 4)

Extrait du Registre de la paroisse des Ponts-de-Martel en la principauté-canton de Neuchâtel et Valangin en Suisse

"... le 26 juin 1836 a été inhumé Philippe Roulet, huissier de la Cour de justice des Ponts-de-Martel, mort d'hydropisie le 23 précédent, aux Ponts-de-Martel où il étoit domicilié. Il y avoit été baptisé le 19 février 1758. Il ancien d'Egîse, do L étoit fils de feu Abram ancien d'Eglise, de Laa Sagne et des Ponts-de-Martel e de Brot, paroissien de Rochefort, bourgeois de Valangin, et de feu Marie Judith Pellaton sa femme."

Fait aux Ponts-de-Martel par Louis Vaucher pasteur de 23 août 1836

Les Roulet souche de la branche de la Bénéciarde

par Pierre-Arnold Borel

Rollet Bayard, communier de la Sagne, village où il est laboureur. Sa fille épouse *Claude Jaquet*, qui devient gendre en la maison Rollet Bayard.

Pierre Rollet alias Jaquet, franc habergeant de la Sagne, meurt avant 1554, père de trois fils :

Pierret Rollet, laboureur au Ru des Coeudres sur La Sagne. Pierret, dit feu en 1554 est père de trois fils

Claude, son maix de terre au Ru des Coeudres.

Guillaume, sa maison et terres au Ru des Coeudres.

Jaques, passe reconnaissance de ses biens en date du 14 mai 1554

Vers chez le Ru.

Guillaume, ligne directe.

Othenin, franc habergeant, de lui descend la branche de Plamboz.

Guillaume Rollet, le 15 mars 1554 reconnaissance de ses biens à La Sagne avec ses deux frères, en indivision du patrimoine familial, maix, maison, prels, pastures au hameau de "La Bennesialde". Guillaume est père de **Jehan**, ligne directe.

Jehan Rollet, en date du 5 décembre 1634, procède au partage de ses biens entre sa femme, ses deux fils et ses filles, soit l'héritage de la famille Es Beniciardes. Déjà le 13 mars 1634, le dit Jehan Rollet se fit établir une lettre d'appensionnement. Ses deux fils :



Benéciardes sise au milieu de la vallée des Roulets, entre le Locle et la Chaux-de-Fonds, au sud des Eplatures.

Guillaume Roulet, laboureur aux Bénéciardes, en 1661 passe une reconnaissance de ses biens fonciers pour le seigneur de Valangin.

Jacques, ligne directe.

Jaques Roulet, réside toujours en 1643 en son domaine des Bénéciardes. Ses deux fils sont :

Claude Roulet, cité en 1630

Guillaume Roulet, cité en 1640

Branche de la famille Roulet partie en Bretagne et en Vendée

par Pierre-Arnold Borel

Pierre Roulet, fils d'Abram et de Marie Judith Pellaton; son baptême a lieu aux Ponts-de-Martel le 7 du mois de décembre 1748; il est communier de La Sagne, des Ponts-de-Martel et de Brot; bourgeois de Valangin. Fait son apprentissage de dessinateur de modèles d'indiennes. Il est difficile de dire où Pierre fit son apprentissage de dessinateur car dans la Principauté de Neuchâtel il y avait plusieurs possibilités: soit à Cortailod, au Bied ou à Grandchamp, où près de Boudry, aux Isles ou à Vauvillers, soit à Valangin à La Borcarderie, chez les Borel de Bitche à Couvet. Enfin, nous le retrouvons à Nantes vers 1779 pratiquant son métier s'étant expatrié comme beaucoup d'autres compatriotes et contemporains; "...car Nantes vit, dès 1758, l'éclosion de nombreux ateliers d'impression de toiles peintes.." Toutes les conditions nécessaires au développement de l'impression se retrouvent dans ce port breton, grâce à la présence de techniciens étrangers, suisses,

allemands et hollandais, de religion réformée, attirés par des possibilités d'intégration dans ce port-franc, des débouchés importants, une eau abondante et claire, ainsi que des grands prés le long de la Loire pour étendre les toiles..."¹

Dès 1759, Pierre, Moÿse, Jean-Frédéric et François Gorgerat bourgeois et natifs de Boudry, manufacturiers de toiles peintes ouvrent plusieurs ateliers d'indiennage à Nantes.

Ferdinand Petitpierre communier de Couvet et bourgeois de Neuchâtel s'initie au métier d'indienneur à la fabrique de Couvet chez les Borel de Bitche-Bosset et Guyenet. En 1770, Petitpierre quitte la principauté, rejoint les Gorgerat à Nantes; Il y ouvre sa propre manufacture de toiles de Jouy sous la raison sociale "Petitpierre frères" après s'être associé à son frère Louis-Simon.

Dès 1794, à Nantes, on trouve d'autres indienneurs covassons comme les frères Abram-Louis et Abram-Ferdinand Favre; ce dernier occupe durant 30 ans la charge de maire de la ville de Nantes. Une rue de cette ville porte son nom. Le musée des toileries de Nantes, au château des ducs de Bretagne, nous permet de découvrir l'histoire de ces pionniers neuchâtelois.²

Pierre Roulet a travaillé comme de nombreux autres ouvriers neuchâtelois dans une de ces manufactures.

Un document nous apprend qu'il a fait partie de la Garde Nationale de Nantes, infanterie du 2^{ème} bataillon de la 3^{ème} brigade, 8^{ème} compagnie:

"nous soussignés certifions avoir donné congé absolu à Pierre Roulet sergent-major de la 8ème compagnie du 2ème bataillon de la 3ème brigade de la Garde nationale sédentaire du canton de Nantes, natif de Neufchastel en Suisse; taille 162 cm, cheveux et sourcils châtain, yeux bleus."... "prions ceux qui sont à prier de laisser passer librement et prêter aide et assistance en cas de besoin, à notre frère et compagnon d'armes le citoyen Pierre Roulet, lequel nous a déclaré aller à Angers pour y exercer son état de dessinateur.

Fait à Nantes le 8 Messidor an XII.

*Signé: Guillou capitaine
congé no. 12."*

Pierre Roulet décédera en 1812. Le 9 février 1789 il avait épousé, à bord du bateau "la Marie Elisabeth", Thérèse Gillet qui décède le 17 avril 1814.. Leurs enfants connus sont:

Susanne, écolière en 1798 âgée de 11 ans.

Justine, célibataire.

Virginie, célibataire; meurt vers 1864.

Paul, né en 1800.

un enfant décédé adolescent.

1 texte tiré de l'ouvrage "Les toiles de Nantes, des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles" édition du Musée des Arts décoratifs, château des ducs de Bretagne; Nantes 1978

2 tiré de l'ouvrage "Livre de raison et chronique de famille de David Frédéric Gorgerat bourgeois de Boudry" par J. et P.-A. Borel 1987.

A propos d'un des enfants de Thérèse et de Pierre, l'Académie de Poitiers adresse une lettre datée du 7 septembre 1818 au président du Consistoire de l'Eglise réformée du département de la Vendée à Mouchamps:

"Monsieur le pasteur, j'ai reçu la lettre du 2 de ce mois par laquelle vous me demandez l'autorisation nécessaire pour qu'une école d'enseignement mutuel soit ouverte par le sieur Roulet à Mouchamps. Je suis tout disposé à accorder cette autorisation aussitôt que les formalités prescrites par l'ordonnance royale du 29 février 1816 auront été remplies.

Le sieur Roulet doit d'abord estre muni d'un brevet de capacité que je lui délivrerai lorsqu'il aura subi l'examen exigé par le Principal du Collège de Bourbon-Vendée et qu'il m'aura adressé des certificats de bonne conduite données pas les Maires et Pasteurs des communes où il a habité depuis trois ans au moins.

Lorsque Monsieur Roulet aura obtenu son brevet de capacité, une autorisation spéciale me sera demandée en sa faveur par le comité cantonal, mais comme il n'existe point de votre communion (de confession protestante) dans le département, votre demande devra être faite par une délibération du Conseil municipal revêtue de l'avis de Monsieur le sous-préfet. Voilà, Monsieur le pasteur, la marche que vous avez à suivre on dont, je regrette de ne pouvoir abrégé les détails. Recevez, Monsieur le pasteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le recteur de l'Académie

A. Delaliborlière

Paul Roulet fils de Pierre. Après avoir terminé ses études il occupe le poste d'instituteur à Mouchamps en Vendée. Sa femme Marguerite Briou lui donne 4 enfants:

Paul, lycéen; décède enfant.

Louis Lucien,, aussi lycéen; meurt jeune.

Frédéric, meurt à l'âge de 3 ans.

Elise, elle épousera Benjamin Sarazin, dont: Timothée et Pauline. Elise mourra le 23 novembre 1917.

Copie d'une lettre de Messieurs Deluze frères & Cie à Neuchâtel, du 6 juin 1779

Monsieur Roulet

Dessinateur dans la Fabrique de Monsieur Roth

à Nantes en Bretagne

Monsieur,

Ayant toujours vu avec peine le party que vous avés pris de quitter nôtre Fabrique ez ayant appris dans le temps de Monsieur Porchet en qui nous eûmes peut-être alors beaucoup trop de confiance, que l'envie de voyager étoit la cause de ce party, et qu'il nous seroit inutile d'entreprendre de vous engager à y renoncer, présument que vous n'avez aucun sujet de plaintes contre nous et ayant dessein d'apporter du changement dans la direction de notre Fabrique, étant étant très mécontent de la manière dont elle est conduite, et ne voulant pas que le Dessinateur soit sous une autre direction que la nôtre. Nous venons vous manifester le desir que nous

aurions de vous voir de nouveau occuper la place de Dessinateur chez nous, et vous prier de nous apprendre le plutôt possible votre intention et vos conditions, qui, pour peu qu'elles soient convenables vous mériteront la préférence sur tout autre, vû la connoissance que nous avons de votre honneteté et de votre probité, et ayant l'honneur d'être très parfaitement.

Vos très nobles et très obïssants

serviteurs Deluze Frères & Chaillet

Monsieur

Cet ouverture peut vs conduire à un Etablissement, puisque nous sommes décidé à nous procurer un bon coloriste et à remplacer ainsi ceux qui le sont chez nous.

Notre adresse pr vous evitter l'affranchissage est à

Messieurs Deluze frères & Chaillet

chez Monsieur Junet Directeur des Postes

Pontarlier en Franche Comté

Expéditeur Deluz frères & Chaillet

Adressée à Monsieur Roulet

Dessinateur, en Grand Biais, sur les Ponts à Nantes, en Bretagne

Monsieur

Quoy qu'incertain si nos propositions viendront à temps pour vous trouver libre vû les circonstances ou vous vous trouvés annoncées dans votre lettre du 26è du passé, nous ne laissons pas que de vous les faire passer cy inclus, en vous disant que c'est tout ce que nous pouvons faire de mieux et qu'elles nous sont dictées par l'estime que vous avons voué et le cas que nous faisons de vos talents et de votre empressement à les rendre utiles par des soins aussi assidus qu'intelligents.

Le traité que nous ferons ensemble sera pour quatre années consécutives qui commenceront à votre arrivée chez nous pour travailler.

Vous accuperez dès la St-Jean prochaine l'appartement de la Grange consistant en une cuisine dépense ou chambre à côté avec le poil à plein pied une chambre au dessus avec l'antichambre, pendant le restant du terme de notre traitté et en attendant vous pourriés avoir la chambre que vous occupiés à votre départ.

Plus la moitié du jardin à cotté de la dite Grange et le bois nécessaire pour votre Ménage, sans abus.

Nous nous engagerons de vous payer en outre

Pour la première année fraix de voyage compris 80 Louis

Pour la 2ème année 80 L.

Pour la 3ème année 85 L.

Pour la 4ème année 90 L

335 L pour les quatre années.

On s'engagera de s'avertir reciproquement à la fin de la troisième année de ses intentions pour la suite.

*Comme il nous importe de savoir au plus tôt votre résolution, nous vous prions de nous la faire passer incessamment et de manière que nous l'ayons vers le 10 Aoust
Nous avons l'honneur d'être avec un sincère attachement.
Monsieur vos très humbles et très obéissants serviteurs.
Deluze Frères et Chaillet
chez Monsieur Junet, directeur des Postes à Pontarlier en Franche Comté*

Copie d'un manuscrit daté de novembre 1793

L'honorable Communauté des Ponts-de-Martel, dans la principauté de Neuchâtel et Valangin en Suisse, ayant été aujourd'hui sous date, convoquée et assemblée, dans son Temple, après le Service divin, sous la présidence requise, pour l'absence de Monsieur de Pierre, Maire de ce lieu; Requisition lui a été faite, de la part du Sieur Pierre fils de feu le Sieur Abram Roulet, de La Sagne, qui étoit Conseiller de Commune des dits Ponts-de-Martel et bourgeois de Valangin, de vouloir faire expédier, audit Sieur Pierre Roulet, demeurant à Nantes en Brétagne un témoignage et acte en due forme, d'origine et de reconnaissance de communauté des dits Ponts.

Sur laquelle requisition, les voix et les suffrages, en ayant été demandé, aux Justiciers, Conseillers, officiers et autres membres de ladite Commune; Lesquels ont unanimement accordé la demande dudit Sieur Pierre Roulet, en Déclarant qu'il est né en Loyal Mariage,rière les dits Ponts de Martel, içu dudit Sieur Ancien et Conseiller Abram qu'étoit fils de feu le Sieur Ancien Abram Roulet, qui furent toujours considéré, de même que le requérant, pour être Gens de bien, d'honneur, de probité et d'une conduite irréprochables. Tellement que ledit Sieur Pierre Roulet et ses descendants en Loyal Mariage, pourront quand ils le trouveront convenable, se repatrier et jouir de leurs droits de Communauté de ce lieu, sans empêchement, en se comportant toujours loyalement.

Cette déclaration a ainsi été agréablement accordée, par ladite Honorable Communauté: le Justicier et Notaire Juré sous-signé Secrétaire de ladite Commune des Ponts-de-Martel, Etant chargé d'en faire la présente Expédition, qui est ainsi donnée sous la Signature Notariale et ordinaire et la Cachet de ses armes.

*Aux Ponts-de-Martel le 24^e de Novembre 1793
F. Sandoz, Juré Notaire*

**Famille Gorgerat, communière de Boudry, canton de Neuchâtel,
branche de Frédéric Albert**

par P.-A. Borel

Gorgerat Frédéric-Albert, fils de David Frédéric, né le 1er mars 1854 à Boudry marié, deux enfants, mécanicien conducteur de locomotives à la Compagnie du Jura neuchâtelois, décédé accidentellement à Chambrelien le 19 juillet 1888.

Voici son histoire:¹

Hier matin, 19 juillet 1888, un grave accident s'est produit sur la ligne du Jura neuchâtelois. Le fait qu'un wagon chargé de sable échappé de la gare de Coffrane et est descendu la rampe avec la rapidité de la foudre. Ce wagon de sable avait été mis en mouvement, lors d'une manœuvre, par une locomotive pour former un train. Ce wagon sortit du plat et gagna la pente du côté de Chambrelien. L'homme d'équipe qui le montait ne parvint pas à serrer les freins. Le véhicule acquit de la vitesse et le manœuvre, pris de terreur, sauta à bas sans se faire de mal. On essaya de jeter des entraves devant le wagon, mais celui-ci écrasa tout et disparut bientôt.

On prévint à la hâte et par télégraphe la gare de Chambrelien. Pendant ce temps, le wagon de sable, dont la marche accélérée par la rampe s'accroissait constamment, franchissait, avec une rapidité vertigineuse, en 3 minutes, la distance d'environ 5 kilomètres séparant les deux stations. C'est au-dessus du pont de Rochefort qu'eut lieu le choc... Car, malheureusement, pendant ce temps, le train conduit par Gorgerat avait quitté Chambrelien sans avoir pu être averti. Lors du terrible choc, la plaque du tender s'abattit sur le mécanicien Gorgerat, le serrant contre la chaudière, il fut tué sur le coup. Il est mort au poste d'honneur, en face du danger, il a accompli son devoir. Quant au chauffeur Bedeaux, il fut jeté sur le talus. La locomotive est hors d'usage.

Frédéric-Albert Gorgerat était apprécié de ses supérieurs et aimé de ses camarades. Il laisse une femme et deux enfants en bas âge (Albert et Paul).

¹Sources : Feuille d'Avis de Neuchâtel No 170, 123^{ème} année, du 20,07,1888)

Gare de
Chambrelieu avec
train à vapeur



Ascendance de Frédéric- Albert Gorgerat :

Gorgerat David Frédéric¹, fils de François Louis, bourgeois incorporé à Boudry dans le canton Principauté de Neuchâtel, né le 21 août 1828, baptisé au temple de Boudry le 27 septembre, décédé le 8 août 1894 à l'hôpital fondé par Sophie Mairat² à la rue de la Demoiselle à la Chaux-de-Fonds, après 54 jours d'hospitalisation à 09h00. Il s'est marié à Boudry le 10 août 1850 avec Miéville, Marie Philippine (1825-1908), communière de Colombier, bourgeoise de Neuchâtel, fille de François Louis. Veuve, elle habite à La Chaux-de-Fonds, d'abord rue de la Paix 7, puis à Numa-Droz 16, puis en 1903 à la rue du Nord et enfin rue de la Demoiselle 19 en 1905.

Gorgerat, François Louis, fils d'Abraham-Moÿse, bourgeois de Boudry et Neuchâtel, né le 12 janvier 1801, baptisé le 24 du même mois, décédé à Boudry le 28 avril 1831, laissant une veuve et des enfants en bas âge. Il était vigneron.

Le 1er janvier 1822, il est admis dans les rangs des communières, siégeants et délibérants. Il aime beaucoup jardiner et observer la nature. Il décrit *des arbres utiles* :

"...il faut beaucoup de belles baguettes de liantain³ pour tresser des crattes⁴ à cerises. Ily a une petite heie de fresillon (troène). Pour faire des balais, il ramasse du biollis de biolle⁵ lorsqu'il a à faire dans les sagnes. Suzette Sohie, sa femme, est très fière de poiuvrir soigner, en plus de leurs enfants une belle ouable (clémentite) et une blanchette (chèvrefeuille) qui fleurissent contre la maison... ils disent que cette année les carquoyes (hannetons) sont légion.. que le gamin a eu peur d'un anvin (orvet) qui sortait du maur... on a vu une vanette (faucon-crécérelle) tournoyer autour du poulailler..."

1 David Frédéric fut membre des autorités républicaines du district de La Chaux-de-Fonds, photographié dans le livre d'or du cinquantenaire de la République neuchâteloise.

2 Amie du peintre Léopold-Robert.

3 Liantain = viorne (viburnum lantana)

4 Cratte = Corbeille pour cueillir les cerises

5 Biolle = Bouleau (betula alba)

François Louis Gorgerat et Suzette Bourquin font publier le 1er août 1824, pour la troisième fois, leurs bans de mariage au temple de Boudry, les deux fiancés résidant à Boudry."

François Louis Gorgerat et Suzette Sophie Bourquin se marient le 14 août 1824 à Boudry. Suzette Sophie est la fille de Pierre David Bourquin, de Sauges et de Gorgier, baptisée à Bevaix le 29 juin 1799. Elle réside déjà à Boudry avant son mariage. Elle y décède le 9 juillet 1860.

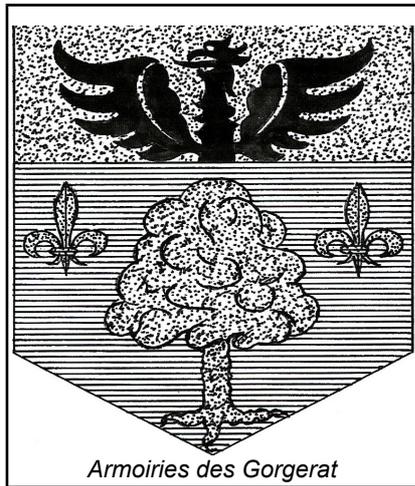
Veuve, elle paie, en 1836, le cens sur les terres héritées de Gorgerat, terres qui lui permettent d'entretenir sa famille. Il y a des champs à la Buchille qui sont dans la famille depuis des siècles. Elle doit : *"en froment : 1 copet 2/4 et 7/9èmes et 7/96èmes. Puis en vin : 1/3 de pot, puis 1/8ème et 1/36ème. Et de l'argent en écus : 2 deniers argent faible plus 7 deniers, et en argent bâlois, un denier et 7 groz"*.

Gorgerat, Abraham Moÿse, fils d'Abraham, né le 5 février 1765, baptisé le 17, à Boudry dont il est bourgeois. Le Conseil lui accorde un (extrait) d'origine daté du 30.05.1790. Il a été reçu comme communier en 1787. Il décède le 23 (ou 25) juillet 1804 à 40 ans, laissant des enfants en bas âge.

Il s'est marié à Boudry, le 15 octobre 1785, avec Marie Madelaine Lambercier, fille d'Abraham David, de Travers. Elle est décédée le 17 novembre 1795, à 28 ans.

Gorgerat Abraham, bourgeois de Boudry, fils de David, baptisé le 8 octobre 1729 à Boudry. Il fait sa première communion en 1747 et en 1757 il prête serment de nouveau communier de Boudry. Vigneron, il vit chez sa mère, en indivision, comme il est cité le 23 décembre 1748. En 1764, il partage une maison au bourg, acquise conjointement avec les Barbier. Abraham se marie à Boudry avec Jeanne Favre, de Fiez au pays de Vaud, où elle est née le 6 octobre 1726. Il décède le 7 janvier 1800 à 73 ans.

Gorgerat David, fils de David dit d'Areuse, baptisé le 17 novembre 1695. Vigneron, ancien d'église, décède très jeune, avant 1731. Il se marie, le 17 décembre 1723, avec Suzanne Vuilloud, d'Areuse, fille de Pierre. Le conseil communal lui accorde une attestation de pauvreté le 1^{er} juillet 1731, vraisemblablement peu après la mort de son mari, puis, par devant notaire, ce contrat est établi pour elle qui recevra, annuellement, 2 écus blancs de gage pendant qu'elle demeurera comme servante chez Pierre, fils de feu Pierre Vuillod (Vuilloud), d'Areuse, résidant à Boudry. Le 21 janvier 1741, désirant mettre ses affaires en ordre, elle obtient une résignation de partage



avec ses frères Pierre et Abraham. Elle décède à Boudry le 22 mars 1754.

Gorgerat David, dit d'Areuse,, fils d'Abraham, vigneron, franc bourgeois de Boudry. Sa maison est sise aux Esserts, au bas du pont de la Ville. Le 2 avril 1687, il s'oblige. L'ancien d'église David Gorgerat échange, en 1701 un champ labourable avec Pierre Jeanneret, du Locle et Madelaine Petouz sa femme. Accord après une clame¹ le 14 février 1705.

reconnaissance de ses biens le 6 décembre 1707,... pour lesdist biens il est tenu de verser au seigneur le cens, soit : 5 copets de froment, huitain, douzain et nonante sixtains ; tiers, quart et nonante sixtains de pot de vin ; dix deniers d'argent lausannois, une obole d'argent baslois et dix deniers trois quart d'argent faible. Probablement après son décès, en 1725, il y a arbitrage en justice entre ses enfants du deuxième et troisième lit. Les 12 et 13 du mois de mars de l'an 1725, Jean-Frédérich et Davis, ses fils, produisent en justice un acte de partage daté du 18 janvier 1692, pour rétablir les biens et dot de feu leur mère. Il est dit que David vivait encore au tout début de l'année 1725.

Gorgerat Abraham, dit des Vermondins, fils de Pierre, bourgeois de Boudry, vigneron. Possède les vignes de Marie Vouga, sa grand-mère. Le 23 décembre 1652, il reconnaît 9 ouvriers de vigne et demi. Abraham épouse Perrenon Clottu, fille d'Esayé. Elle reconnaît ses biens personnels à Boudry en 1652. Elle décède avant 1687.

Une clé de voûte du temple de Boudry est armorié Gorgerat, une autre est aux armes du bourg avec la date de l'année 1645.

Gorgerat Pierre, fils de Guillaume, bourgeois de Boudry où il est conseiller de commune. En 1623, il reconnaît ses bien à lui advenus par héritage, répartis dans cette juridiction : à la Buchille six hommes de vigne, autre parchet de vigne à La Forest et un autre à Es Gillettes, encore un au-dessus du chemin qui va au moulin. Il est vigneron et possède une maison avec pressoir à la rue qui va au moulin. Il a aussi eu les biens de Marguerite Boyvin, femme de son grand-père. Le janvier 1630, il achète un closel derrière sa maison. A encore des champs aux Isles, aux Battieux touchant le ruz du Merdasson (ce champ contenait 10 émines de grains), un closel à la Colombière, un pré à la Buchière.

1 Clame : opposition, plainte, droit de poursuite exercé par le seigneur (Dictionnaire du parler neuchâtelois et suisse-romand) le 14 février 1705

Il a épousé Madelaine Vouga, de Cortaillod, fille de Jacques, veuve de Pierre. Elle reconnaît avec leurs enfants, en indivis, les biens cités ci-dessus et les biens immobiliers de David Mentha ayant passés par sa mère Marie Vouga puis à elle (douaire de sa mère), en terres jouxtant celles de David Vouga.

Gorgerat Guillaume, fils d'Antoine. Il est bourgeois de Boudry où il est conseiller de ville. Il a des vignes à Colombier. Comme vigneron, il reconnaît des biens le 2 mai 1597. Il est cité lieutenant des troupes fournies à Berne le 10 juin 1589. Son épouse est Clauda Sermant, fille de Pierre.

Est dit de moindre d'asge en 1544, Pierre Gorgerat l'esnel fust son tuteur ainsi qu'Antoine son frère, et hérite de leur père un prel à luy jouxtant l'église de Pontareuse.

Maistre bourgeois Guillaume Gorgerat crie mercy pour une faute qu'il a commise mais le tribunal le condamne.

Le 12 avril on lui délivre 35 livres faibles pour avoir coupé des chênes pour le pont de Thièle et démoli la tuilerie de Cortaillod

Gorgerat Antoine le Jeune, dit des Vermondins et Ponthareuse, fils de Jaquet, bourgeois de Boudry, vigneron. Le 23 janvier 1534, il fait un partage entre son fils aîné Pierre et ses autres enfants. Décède, encore jeune, avant 1540. Il a épouse NN (probablement Marguerite Boyvin).

Gorgerat Jaquet, fils d'Antoine l'Esné, bourgeois de Boudry, riche vigneron, propriétaire de bois, vignes et champs sur le mendement de Boudry. Vit dans la maison de famille au bas du bourg, vers le pont. Il possède pressoir, brantes et gerles.

Après le dimanche des Innocents de l'an 1493, il paie le cense pour lui et ses fils. Les vignes à Brassin lui sont accordées en vendanges (privilège) le 15 août 1527. La même année il achète une chenevière¹. Accensation lui est faite de vignes le 4 décembre 1520 par le bailli et gouverneur du comté de Neufchastel, Niklaus Halter d'Unterwald. Puis, le 8 décembre 1524, nouvelle accensation pour une pose de boys, par Bernhard Schiesser, de Glaris, bailli du comté de Neufchastel, pose pour laquelle paie le cense annuel de 2 sols et 3 deniers et testons 1/1 d'or, reçus sous scel secret le 10 de mars 1527.

Jaquet est décédé vers 1544. Il a probablement épousé Cherland Perrenon, fille de Collet fils de Claude fils de Jehan, bourgeoise de Boudry. Elle a hérité une terre ayant été achetée pour 10 florins d'or d'Allemagne en l'an 1450.

1 Chenevière = chanvrière

Jaquet ou Jaques des Vermondins et de Ponthareuse confesse, en ce jour du 10 décembre 1544, publiquement et ouvertement, par son serment donné sur les Saints Evangiles de Dieu, vouloir et devoir estre pour luy et ses hoirs, cohoirs et successeurs, bourgeois dudit Boudri et de mon très redouté et souverain Seigneur.

Gorgerat Anthoyne, aussi Gourgerat Anthoyne l'aisné, fils probable de Pierre ou de Jean, bourgeois de Boudry. Epouse inconnue.

Vespres autrement Gorgerat Pierre, fils de Genod Vespray, bourgeois de Boudry où il est cité le 4 avril 1470. Il est encore cité dans un acte du notaire Jehan de Thielle le 10 janvier 1459. Il est vigneron. Son épouse est inconnue.

Vespray alias Courgerat Genod, bourgeois de Boudry, fils de Jaquet Vespray et d'Alixon. Genod est arrière-petit-fils de Jaquet Barat, de Boudri. Epouse inconnue.

Genod des Vermondins, selon les conditions dou lieu reconnaist en l'an du Seigneur courant mil quatre cens quarante et ung le douzième jour de janvier par devant moy Pierre Gruères clerc de l'autorité impériale notayre publique et recepveur des extentes des chastellenies, seigneurie et mandement de Boudri, pour très noble et très puissant seigneur messire Jehan comte de Fribourg (en Brisgau) et de Neufchastel, seigneur de Champlitte, ai reçu selon la coutume en présence de témoins, Genod Vespray alias Gorgerat bourgeois de Boudri, venu de son bon gré, franche et libérale volonté, confesse publiquement estre homme bourgeois de Boudri, nommez et appelez de Vermondens et de Ponterouse, selon la nature et condition du lieu ; de mon dit seigneur le comte de Neufchastel à cause de son dit chastel de son dict Boudri, et luy et les siens les possessions suivantes (il y a 12 pages d'inventaire pour le riche propriétaire Gorgerat)... dont : ...une maison vigneronne au bourg, au Balaton près de la place de la tonnelle Marfaulx. Le 30 décembre 1450 a acheté une pose de terre pour 10 florins d'Allemagne, une pose de terre à la Buchille vers le petit ruz de Cortaillod, une maison assise au bourg de Boudri touchant devers...

Verspray Jaquet, fils de N... et petit-fils de Jaquet Barat, bourgeois de Boudry, vigneron. Le 30 juin 1402, avec sa femme, ils achètent une vigne située "en Condamina", acte signé par devant notaire, en leur logis vers le pont de Boudry. A épousé Alixon, probablement Gourgerat.

NN..., fils de Jaquet Barat.

Barat Jaquet, de Boudry, né vers 1300, épouse inconnue.

En l'an de grâce 1343, le comte Louis de Neufchastel, voulat gratifier ceulx de Boudry qui lui avoit entretenu un sien bastard et considérant, d'austre côté que ce lieu est un grand passage où il y avoit un pont, tellement que le chemin de Ponthareuse par où passoit auparavant la vy d'Etraz étoit presque aboli... le comte voulut bien, pour retenir les habitants de ce lieu, leur donner de grandes franchises... ce qu'il fit par un acte en latin et qui contient ce qui suist :

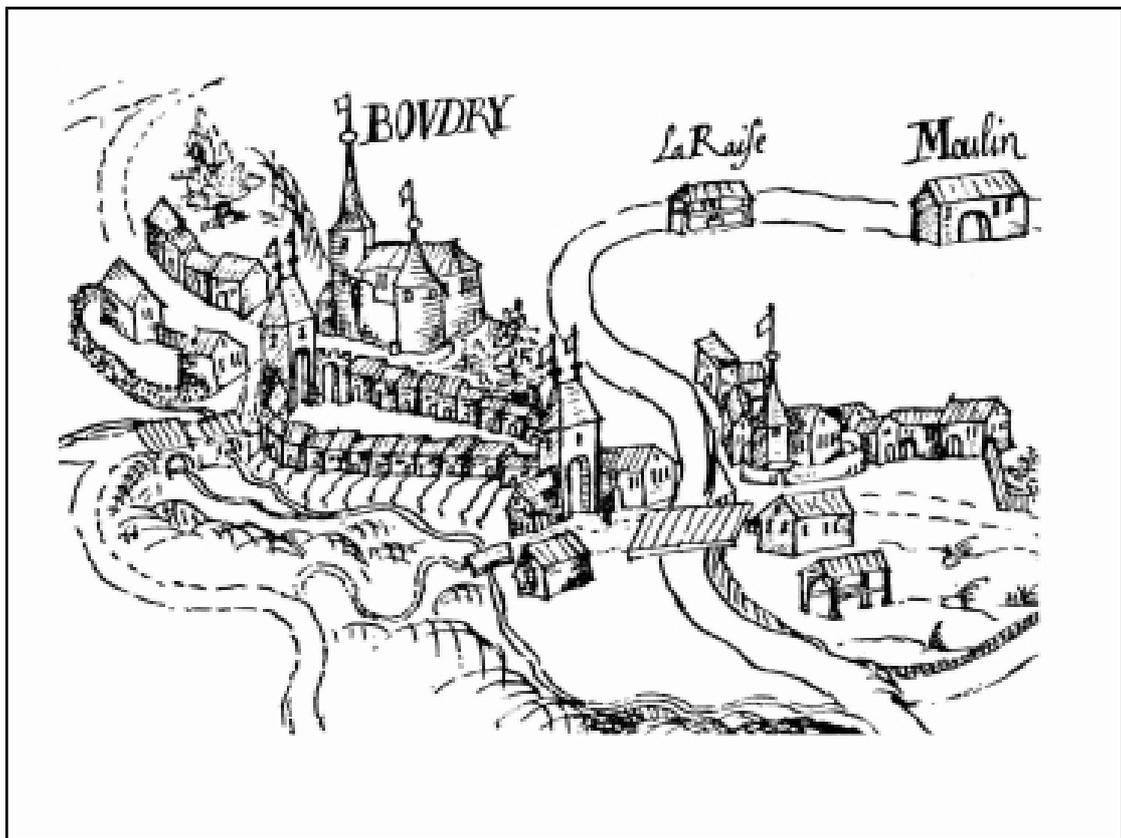
"Moi, Comte Louis de Neufchastel, accorde aux bourgeois de Boudry les mesmes immunités, libertés et coutumes que mes prédesseurs avoient accordé à ceux de Neufchastel, Je réserve qu'aucun bourgeois ne pourra faire serment à une autre ville et y prendre bourgeoisie sans ma permission. Je les déclare ainsi que leurs successeurs libres et exemptés à perpétuité de toutes tailles et exaction lesquelles choses leur sont promises par serment.

Acte daté du 12 septembre 1343 avec sceau du comte.

Les Gorgerat sont parmi les bénéficiaires de ces libertés

Références : Histoire de Neuchâtel et Valangin de Jonas Boyve

Acte : Aux archives de Boudry (... a disparu depuis...)



Boudry dans les années 1300

La Salle des pasteurs à Neuchâtel, rue de la Collégiale 1-3

Présentation de François Jacot-Descombes

Samedi 29 janvier 2011, à la suite de l'assemblée générale de la SNG

notes de Françoise Favre

Après avoir traité les points usuels de l'ordre du jour¹, la présidente Anne-Lise Fischer accueille le pasteur Françoise Jacot, aujourd'hui retraité, qui a exercé son ministère durant dix ans à la collégiale, et qui a accepté de venir nous conter l'histoire du bâtiment et de la salle dans laquelle nous tenons notre assemblée.

L'ensemble des bâtiments 1-3 rue de la Collégiale forme ce qu'on appelle communément "l'immeuble Sandoz-Travers". Nous nous trouvons dans la Salle des pasteurs, parfois appelée à tort Bibliothèque des pasteurs, qui est actuellement la salle de paroisse de la Collégiale.

L'histoire de cet ensemble et de cette salle est assez compliquée aussi bien au niveau architectural qu'au niveau des ses propriétaires. Il serait trop long d'entrer dans les détails et pour en savoir plus, on peut se référer à l'article de Jean Courvoisier « La maison Sandoz-Travers, 1-3, rue de la Collégiale à Neuchâtel » dans le Musée neuchâtelois 1973, p. 35-46.

La première mention de cette maison remonte à 1359, dans le testament du comte Louis de Neuchâtel.

Une reconnaissance de 1666 prouve que la maison appartient alors à Jeans-François de Neuchâtel, baron de Gorgier. Celui-ci meurt célibataire en 1678 et la succession s'avère d'autant plus difficile qu'il laisse beaucoup de dettes.

En 1682, le receveur Jean-Michel Bergeon en devient le propriétaire. Il fait effacer les armes des barons de Gorgier sur les girouettes et fait graver ses armoiries ainsi que celles de la famille de sa femme, Suzanne Tribolet sur le portail d'entrée, au-dessus de la grille en fer forgée où on peut encore les voir.

Quelques années plus tard, en 1699, le Prince de Conti venu faire valoir ses droits à la succession de la Principauté, logera ici et restera parmi les hôtes célèbres de la maison.

A la mort de Jean-Michel Bergeon (1794), l'immeuble reste la propriété de sa femme, qui décède à son tour en 1718. Son fils Charles-François de Bergeon en devient propriétaire.

1 Le procès-verbal de l'assemblée générale paraîtra dans le Bulletin de décembre 2011

En 1746, il cède la maison, les cours et le jardin au conseiller d'Etat Samuel de Meuron qui va entreprendre des travaux importants dans le bâtiment.

Le mariage de sa fille avec Jean-Jacques de Sandoz-Travers, seigneur de Travers, va faire passer la maison dans une autre famille et provoquer un changement d'appellation.

En 1871, après l'extinction des Sandoz-Travers, la maison est acquise par la toute nouvelle Société de l'immeuble Sandoz-Travers, créée par le pasteur Alphonse Petitpierre et les banquier Louis de Pury et Georges Berthoud.

En 1873, lorsque se crée l'Eglise indépendante de l'Etat, l'immeuble va abriter la faculté de théologie indépendante (la « môme » selon le terme familièrement utilisé) et l'année suivante, la salle ou nous sommes va abriter la bibliothèque des pasteurs. 8000 ouvrages viennent remplir les bibliothèques qui sont le long des murs. Aujourd'hui, la bibliothèque des pasteurs se trouve à la faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel, au Faubourg de l'hôpital, et les livres que l'on peut encore voir ici ne sont que des doubles.

Depuis 1987, la paroisse de la collégiale s'occupe de l'entretien des bâtiments. On y trouve un bel appartement au 1^{er} étage et cette salle, qui est à disposition de la paroisse et que l'on peut louer pour une fête de famille, une assemblée, un apéro...

Le mur du fond est orné de 3 tableaux qui représentent :

- à droite, Guillaume Farel, le réformateur de Neuchâtel, qui fut le premier pasteur de la collégiale et y exerça son ministère durant 27 ans.
- à gauche Jean Frédéric Osterwald, théologien et pasteur de la collégiale au 18^e siècle, surtout connu pour la traduction de la bible qu'il a publié en 1844.
- au milieu, Frédéric Godet, théologien, pasteur et professeur d'exégèse dans la 2^e moitié du 19^e siècle à Neuchâtel.

Après cette intéressante présentation des lieux, la journée se poursuit par un apéro sur place et un repas très convivial au Café de la Collégiale tout proche.

De l'Edit de Nantes au Refuge huguenot

Conférence de Pierre-Olivier Léchet

Lundi 21 février 2011, à 19 h 30, au Bistrot de l'Arrosée à Neuchâtel

notes de Françoise Favre

C'est une affluence record (26 personnes) qui se presse ce soir dans la petite salle du bistrot de l'Arrosée !

C'est donc une présidente réjouie qui ouvre la séance en saluant l'assemblée. Après avoir présenté le programme d'activités 2011, Anne-Lise Fischer, notre présidente, donne quelques informations, courrier reçu, invitations de sociétés sœurs, nouvelles, etc.

Elle rappelle la prochaine séance qui aura lieu ici même le lundi 21 mars et laisse la parole au conférencier du jour.

Pierre-Olivier Léchet, se présente en commençant par ses liens à la généalogie. Après des études de théologie et d'histoire qui l'ont mené jusqu'à un doctorat, il enseigne actuellement l'histoire à l'Université de Neuchâtel.

Depuis cinq ans, il est aussi président de l'Association suisse du Refuge huguenot et c'est à ce titre que le comité l'a invité à venir nous parler du Refuge huguenot et de ses incidences dans notre canton en particulier.



Avant de commencer son exposé, il distribue une bibliographie et un document iconographique sur le refuge huguenot.

Cette gravure bien connue de Roux est certes très belle, mais un peu romantique et elle masque en partie la réalité de ce flux migratoire qui fut un événement majeur des années 1680 à 1720. On considère généralement que 150 à 200 mille personnes ont quitté la France, sur une population de 20 millions d'habitants, dont un million environ de protestants.

C'est donc un mouvement migratoire sans commune mesure pour l'époque. Si l'on voulait faire une comparaison proportionnelle aux populations actuelles, cela représenterait 600 à 650 mille personnes.

L'Edit de Nantes (1598) n'est pas comme on le dit parfois un édit de tolérance qui donnerait des droits aux protestants, mais un acte qui veut assurer la paix

religieuse et permettre une coexistence des religions dans un contexte où l'intolérance reste de mise.

La logique de l'époque voulait que les sujets aient la même religion que leur Prince, selon la maxime "cujus régio ejus religio". Et c'est autour de ce principe que se noue le problème de la France, notamment avec l'arrivée au pouvoir d'Henri IV qui, s'il s'est converti au catholicisme, reste favorable et ouvert aux protestants. La situation va se dégrader après 1610 et l'assassinat d'Henri IV. Le pouvoir royal va alors se désintéresser des protestants et chercher à les regagner au catholicisme. La liberté des protestants va être progressivement réduite. On verra toutes les grandes familles de la noblesse protestante revenir au catholicisme. Une pression systématique va s'exercer sur les protestants par une série d'interdictions destinées à empêcher la vie des communautés et à nuire à celle des individus. Jeannine Garisson parle "d'un étouffement à petites goulées".

La dernière estocade sera portée par les dragonnades, notamment en Poitou (où l'on comptera 30'000 abjurations en six semaines) et dans le Languedoc.

La Révocation de l'Edit de Nantes, en 1685 sera l'aboutissement de cette politique. Les académies protestantes (où étaient formés les pasteurs) ont été fermées en 1680 et de nombreux temples ont été détruits. On considère que la religion protestante n'existe plus et que par conséquent l'Edit de Nantes est devenu inutile.

Face à la Révocation, trois possibilités s'offrent aux huguenots : l'abjuration, la clandestinité ou l'exil (au début tout du moins). Les pasteurs ont quinze jours pour quitter le pays. Un grand nombre de fidèles vont eux aussi chercher refuge à l'étranger, d'abord dans les Eglises françaises fondées par les premiers exilés, ceux qui sont partis un siècle auparavant, après la St-Barthélémy (1572).

Sur les un million de huguenots, environ 200'000 vont quitter la France ; le reste va abjurer, parfois du bout des lèvres, puisque cent ans plus tard, lorsque sera publié en 1787 l'Edit de Tolérance, un grand nombre de protestants se manifesteront en France.

L'impact de la Révocation de l'Edit de Nantes sera important non seulement au niveau politique et économique, mais aussi au niveau des idées, comme le montre l'œuvre du philosophe Pierre Bayle.

Cet exil massif va mettre en péril le système économique de la France. Aussi, très vite, le roi va mettre en place des mesures pour empêcher les huguenots de quitter le pays, obligeant ceux-ci à partir et à voyager dans la clandestinité. Au début, la fuite est plus aisée pour les pauvres, qui n'avaient rien à laisser derrière

eux, que pour les riches qui devaient d'abord réaliser leur biens. Par la suite, ce sera le contraire, les riches faisant jouer leurs relations à l'étranger.

Les gens partaient généralement en groupe, rarement seuls, et les routes qu'ils empruntaient sont mal connues. Chacun faisait comme il pouvait, voyageant à pied, en chariot, en bateau, selon les possibilités et les chemins étaient multiples. L'examen des registres de charité témoignent des hésitations de ces réfugiés, certains reviennent sur leur pas, font des aller et retour, passent plusieurs fois au même endroit à la recherche d'un lieu où s'établir.

En 50 ans, 140'000 personnes traversent la Suisse. Par comparaison, c'est comme si actuellement 450'000 personnes déferlaient chez nous.

L'arrivée de tous ces gens ne va pas seulement créer des problèmes d'accueil, mais aussi un problème politique et juridique. La Suisse a signé un traité d'alliance avec la France, selon lequel elle doit renvoyer en France les criminels. Les Réfugiés huguenots sont-ils des criminels ? Les juristes bâlois interrogés vont répondre par la négative : ces gens n'ont commis aucun crime, ce sont des réfugiés de la foi que l'on n'a pas à renvoyer chez eux. Mais pour les politiques suisses, il n'a jamais été question de laisser les réfugiés s'établir dans le pays. On les aide à passer et on les oriente vers ailleurs. Il y a de bonnes raisons à cela : des raisons économiques (le pays arrive à peine à nourrir sa population), géographiques (le pays est tout petit), politiques (la France fait pression). Il faut donc canaliser et organiser le flot de réfugiés.

A Genève, un "Résident" français (un ambassadeur) est installé et surveille la situation, renseignant le roi qui va renforcer sa pression sur le gouvernement genevois, lequel va exercer une politique d'autant plus prudente que Genève n'est qu'une toute petite ville encerclée par la France.

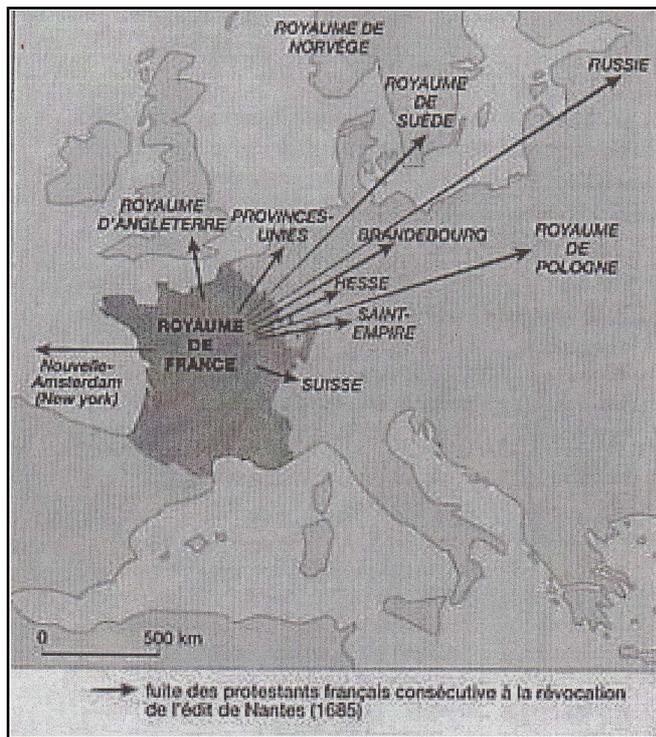
Neuchâtel, qui compte 3'000 habitants voit passer 18'000 réfugiés. Le village de Dombresson, par exemple, va accueillir 1'600 personnes entre 1680 et 1715 et Le Locle 1'200 personnes entre 1690 et 1711.

Le canton de Vaud, qui avait souffert démographiquement à la fin du 17^e, va accueillir un assez grand nombre de réfugiés.

La Suisse alémanique, pour des raisons de langue en accueillera moins, mais Berne et Zurich en accueilleront beaucoup.

C'est sans doute la ville de Schaffhausen qui en a vu passer le plus (5'000 à 6'000 personnes par an, soit un total de 27'000 personnes).

Une très grande générosité va se manifester à l'égard des réfugiés. Cela représente un effort considérable, car les arrivants n'ont rien. Il faut les nourrir, les vêtir, les soigner et leur donner un pécule pour continuer la route. Ce qu'on appellera la "passade". Ainsi par exemple, l'aide de l'Etat de Berne va



représenter 20% de son budget. Des collectes sont organisées un peu partout, mais les autorités sont prudentes et on voit qu'elles ne dépenseront jamais la totalité des sommes collectées...

Au début, les huguenots sont persuadés que Louis XIV va revenir sur sa décision. Ils n'ont donc pas de volonté d'intégration. Ils vont rester entre eux et s'organiser entre eux, refusant les coutumes et les lois du pays. Au début du 18^e siècle, ils vont comprendre que le roi ne reviendra pas en arrière. Leur intégration va alors surtout

dépendre de leur profession. Pour ceux qui sont paysans, il n'y a pas de place, pas de terre. Ils doivent continuer leur chemin, notamment vers la Prusse où ils sont accueillis d'autant plus généreusement que le pays a été ravagé et la population décimée par la guerre de trente Ans.. Par contre ceux qui exercent des professions novatrices, les horlogers, indienneurs, banquiers, etc., ceux là vont pouvoir rester. C'est pour cette raison qu'on associera longtemps les huguenots au luxe.

Si beaucoup de familles neuchâteloises se targuent d'une ascendance huguenote, en fait seul un petit nombre d'entre elles descend réellement de ces réfugiés arrivés à la fin du 17^e siècle. Parmi ces familles, on peut citer les Bonnet, Géliou, Cachelin, de Coulomb, Divernois, Favre, de Luze, Monard, Pourtalès, de Reignier et Suchard.

Histoire du Fonds Sandoz, fonds de solidarité familiale

Conférence de Jacques Sandoz

Lundi 21 mars 2011, à 19 h 30, au Bistrot de l'Arrosée à Neuchâtel

notes de Françoise Favre

La présidente Anne-Lise Fischer ouvre la séance en donnant quelques nouvelles de notre société et des sociétés-sœurs de Suisse romande. Puis elle présente l'orateur du jour, Jacques Sandoz, vice-président du Fonds SANDOZ. Il est accompagné d'André Sandoz, membre fidèle de la SNG et secrétaire de ce fonds de famille vieux de 400 ans. Jacques Sandoz est également président de la grande réunion quinquennale des Sandoz du monde entier, dont la dernière édition a eu lieu en mai 2010 à Villers-le-Lac en France voisine (voir le Bulletin 41/septembre 2010).

C'est après avoir vu un arbre généalogique de la famille SANDOZ que Jacques Sandoz s'est intéressé à la généalogie, parce que tout en haut de cet arbre, le premier SANDOZ s'appelait Jacques, comme lui ! Son arrière arrière grand-père prétendait que cet ancêtre vivait au Locle au 16^e siècle. Au fil du temps, notre orateur a eu l'intuition, puis la conviction, que les SANDOZ avaient une origine unique. Alors est venue l'idée de raconter cette histoire, celle d'une famille neuchâteloise dispersée aux quatre coins du monde.

De 1995 à 2000, une vaste étude généalogique et historique a été menée qui a abouti à la preuve de la souche unique et à l'édition d'un gros livre : « Les Sandoz du Moyen Age au troisième millénaire - Une famille des Montagnes neuchâteloises à la conquête du monde », aux Editions Attinger.

La famille SANDOZ remonte à 1297, quand un certain Lambert, né au Locle, donne en 1310 à son fils le nom unique de SANDOZ (sans prénom). Ensuite bien sûr, la famille se divisera en plusieurs branches. Mais tous les SANDOZ se raccrochent à cette souche unique, même s'il reste deux situations difficiles : pour les Chaux-de-fonniers, parce que les registres paroissiaux les plus anciens ont brûlé lors du grand incendie en 1794, et pour l'importante communauté des SANDOZ qui ont émigré en Franche-Comté après la guerre de Dix Ans (après 1640) et dont la trace n'apparaît pas toujours dans les registres paroissiaux catholiques français.

L'origine du Fonds

En 1512, quand Huguenin et Estevin SANDOZ, du Locle, partagent leur biens, il décident d'en garder une partie en commun à la Raya.

Ce fonds familial fonctionne comme une caisse de solidarité familiale et il est né de la nécessité de faire face aux problèmes sociaux. Il n'est pas le seul en son genre, on en compte une vingtaine dans le canton en 1875.

Avec les années, le Fonds va s'organiser et se donner des règles (le plus ancien règlement connu date de 1752) :

- une assemblée générale annuelle réunit tous les porteurs (mâles) du nom le premier lundi de juin, jour de grand marché (aujourd'hui, l'assemblée générale annuelle est ouverte à tous les membres de la famille et se réunit le premier samedi de juin) ;
- on ne touche pas au capital, mais seulement aux revenus du Fonds.

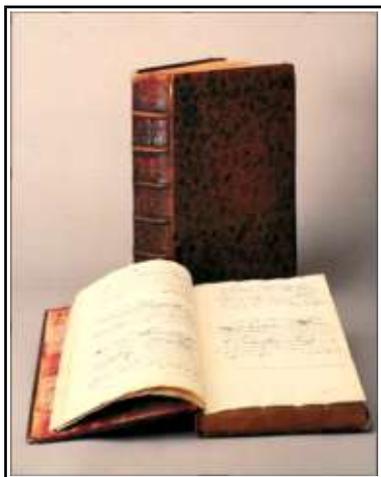
Le Fonds est alimenté par des dons et des legs des bienfaiteurs de la famille.

Cette notion de solidarité familiale est symbolisée par les deux mains qui se serrent sur les armes familiales, entourés de la devise familiale, « Sine Dolo » (sans détour). Ces armoiries datent de 1630, au moment où les SANDOZ de La Brévine ont cherché à être anoblis.

Le Fonds est né au Locle à une époque où l'aide sociale était communale et où la famille SANDOZ va se disperser vers La Brévine et les Ponts-de-Martel. On peut noter au passage que les SANDOZ seront parmi les co-fondateurs de la Brévine, comme en témoigne la pierre tombale d'un maire de La Brévine.

A noter aussi que c'est une des seules familles des Montagnes neuchâteloises qui a eu des branches anoblies (toutes éteintes aujourd'hui).

Le grand livre des SANDOZ



Il date de 1780. Y sont inscrits tous les Sandoz qui font partie du Fonds ainsi que leurs enfants, qui pourront profiter de la solidarité familiale s'ils tombent dans le besoin.

Ce livre est donc devenu, en 200 ans, une sorte de grand registre de famille. Il est tenu à jour par le secrétaire du Fonds.

Aujourd'hui encore, lors de l'assemblée générale notamment, on peut se faire inscrire dans le grand livre moyennant une somme symbolique de CHF 10.-.

L'entraide

Les demandes se font par lettre uniquement, adressées « à ces Messieurs du Fonds » avec beaucoup d'humilité. Ce sont surtout des femmes qui demandent de l'aide, lors de maladie ou de veuvage. Le Fonds peut accorder une aide ponctuelle, pour payer une facture d'hôpital par exemple, ou plus régulière, pour aider un jeune à faire un apprentissage.

Progressivement, les fonds de familles vont acquérir de l'importance dans la communauté et vont travailler en collaboration avec les communes qui ont en charge l'aide sociale. L'asile de vieillards du Locle est né d'une collaboration entre le Fonds et la commune du Locle.

Bien qu'ils aient une réelle fonction sociale, ils sont néanmoins soumis à un impôt (jusqu'en 1989).

La gestion du Fonds

Le capital du Fonds, qui se montait à 40'000 francs en 1810, s'élève à 1,3 million aujourd'hui.

Le Comité du Fonds se trouve donc à la tête d'une grosse fortune qui permet de distribuer chaque année environ CHF 25'000.- principalement pour financer des études, des stages à l'étranger, ou permettre à des SANDOZ de l'étranger de venir étudier en Suisse.

Mais il faut noter que le Fonds est moins sollicité aujourd'hui qu'autrefois.

Les premiers présidents ont été des SANDOZ anoblis (SANDOZ-ROSIERE, SANDOZ-TRAVERS), puis de « simples » SANDOZ.

L'évolution du Fonds

En 1960, le Fonds prend une autre direction en créant les « journées quinquennales » qui rassemblent les SANDOZ du monde entier. En 2010, pour la première fois, le Fonds de solidarité familiale a accordé une aide à des SANDOZ d'Amérique du Sud pour leur permettre de participer à cette rencontre familiale.

Le Fonds SANDOZ n'est pas du tout une « histoire de vieux ». Bien au contraire ! Internet a beaucoup changé les choses et la relève est bien présente, y compris au Comité. Depuis 1989, les femmes peuvent garder leur nom et sont donc aussi entrées au Comité.

En conclusion

Le Fonds est un véritable ciment familial. On compte environ 5'000 porteurs du nom : un tiers dans l'Arc jurassien, presque un tiers en France et un petit tiers aux USA. En outre, trois petites communautés de SANDOZ vivent en Grande-Bretagne, en Australie et en Argentine.

Toutes ces branches sont représentées aux rencontres quinquennales.

Sortie d'été à la Maison Blanche du Corbusier

Samedi 21 mai 2011 à la Chaux-de-Fonds

notes de Françoise Favre

C'est par une belle journée estivale qu'une trentaine de membres de la SNG se sont donnés rendez-vous. Certains viennent de loin – de Lucerne ou de France – d'autres sont là presque en voisins.

Ce n'est pas par hasard que le Comité a choisi la Maison Blanche du Corbusier comme but de sortie, mais pour avoir l'occasion d'entourer notre président d'honneur, Pierre-Arnold Borel, qui habite à quelques pas de là et qui fête ce mois-ci ses 90 ans.



C'est pour ses parents que Charles Edouard Jeanneret-Gris, dit le Corbusier, encore tout jeune architecte a construit cette maison en 1904, rompant avec le style Art Nouveau alors en vogue. La famille y vivra une quinzaine d'années, jusqu'en 1919. La maison sera alors mise en vente et changera plusieurs fois de propriétaire avant d'être classée monument historique en 1979 puis achetée et restaurée par

l'Association Maison Blanche en 2000.

Elle est ouverte au public tous les WE. (<http://www.maisonblanche.ch>)

Après la visite guidée, c'est à la Ferme des Brandt que nous nous sommes retrouvés pour l'apéro et le dîner.

Erwin BOREL et son épouse, venus de Lucerne, et Alain BOREL, venu de Paris, entouraient notre président d'honneur que l'on voit ici assis à côté de Madame E. Borel (Lucerne). Jacqueline Borel-de Rougemont, son épouse, est à l'arrière plan. Erwin est à gauche et Alain à droite.



Ce fut l'occasion non seulement de souhaiter un bon anniversaire à Pierre-Arnold Borel, mais aussi de lui exprimer, ainsi qu'à son épouse, toute notre reconnaissance pour tout ce qu'ils ont apporté à la Société de généalogie neuchâteloise !

A vos agendas

Nous vous rappelons nos prochaines manifestations pour l'année en cours :

Lundi 5 septembre, 19h30

Le patois neuchâtelois
Conférence de Joël Rilliot

Samedi 22 octobre 14h00

Visite de la Borcarderie

Lundi 7 novembre 19h30

Les étudiants romands ayant étudié
en Allemagne au 19^e siècle
Conférence de Robert Develey

Vendredi 2 décembre

Souper annuel de la SNG

Samedi 28 janvier 2012

Assemblée générale, Château de Boudry

Nous nous réjouissons de vous voir nombreux à nos réunions